



N° 141-2024 ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION RUE DU GÉNÉRAL LECLERC.

Le Maire de la Commune de POTIGNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, huitième partie,

VU la demande présentée en date du 14 octobre 2024 par l'entreprise « Jones TP », dont le siège est à Tournay - sur - Odon (14310),

VU les travaux de démolition et d'enlèvement des pavés sur certains secteurs de la rue du Général Leclerc,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des personnels de chantier et pour permettre à l'entreprise « Jones TP » de réaliser les travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation Rue du Général Leclerc.

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} .- A compter du 21 octobre 2024 et pendant toute la durée des travaux, la circulation sera alternée sur une demie chaussée par des feux tricolores Rue du Général Leclerc en deça du carrefour de la Route d'Argences et la Rue Louis Bouillard jusqu'aux numéros 20 et 33 de la Rue Général Leclerc.

ARTICLE 2 .- Des panneaux de signalisation réglementaires, ainsi que des feux seront installés et entretenus par l'entreprise « Jones TP » pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 .- L'entreprise « Jones TP » veillera à faciliter l'accès aux riverains, aux véhicules de services publics, d'interventions et de secours.

ARTICLE 4 .- Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire et l'affichage du présent arrêté, qui seront mis en place et entretenus par l'entreprise.

ARTICLE 5 .- Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 .- Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché sur les lieux des travaux, sera adressée à :

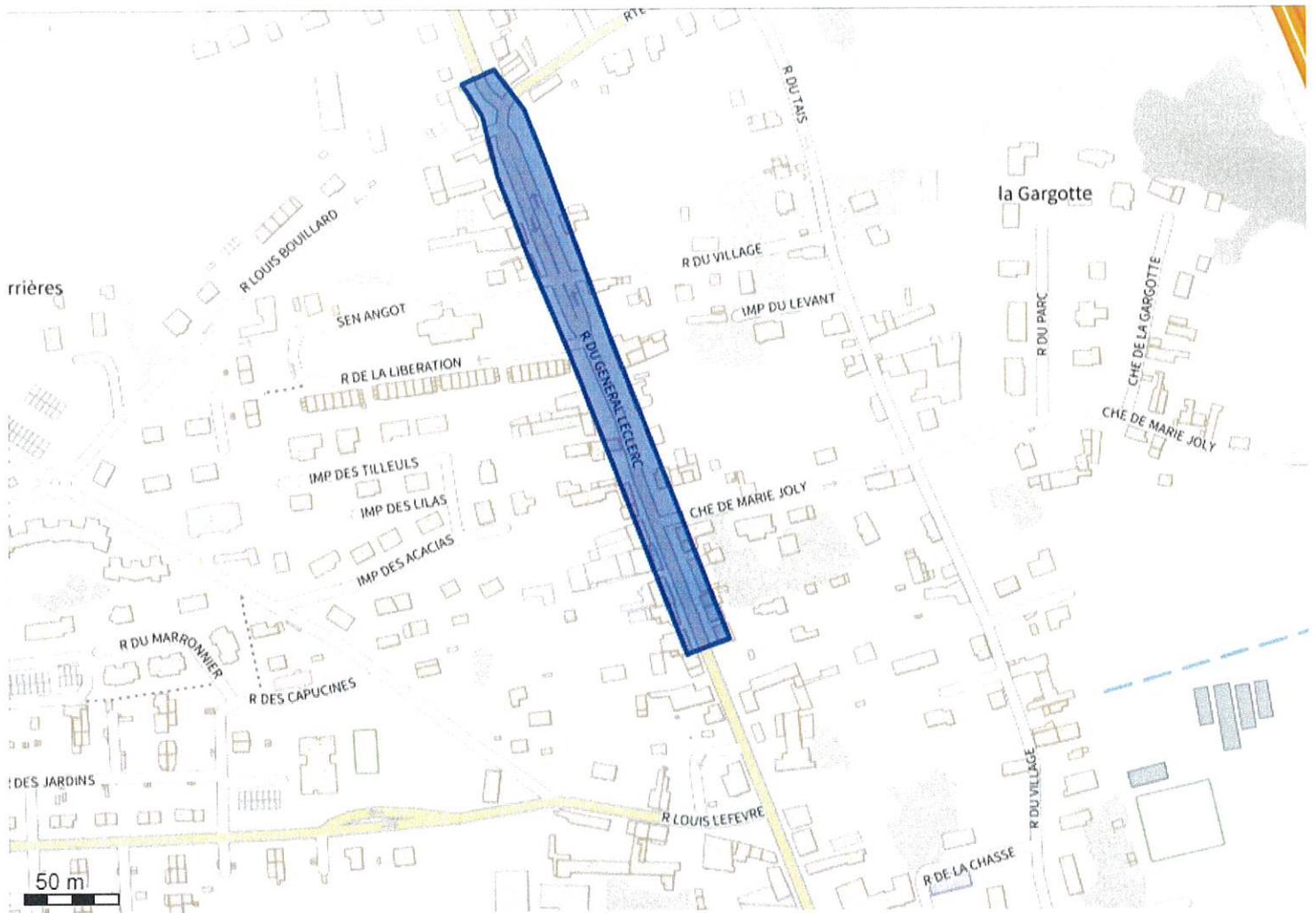
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Départementale de Falaise,
 - Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de MOULT-CHICHEBOVILLE,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
 - Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de POTIGNY,
 - Mesdames et Messieurs les Docteurs du Cabinet Médical et du Dispensaire,
 - Monsieur le Directeur de l'entreprise « Jones TP »,
 - Monsieur le Directeur des Services des Transports Publics Routiers Région,
 - Monsieur le Directeur des Bus Verts,
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques Communaux,
 - Monsieur le Garde Champêtre Chef Municipal,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à POTIGNY, le 16 octobre 2024.



Le Maire,

Gérard KEPA.



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-0.24428689,48.9739558 -0.24452293,48.97388538 -0.24437273,48.97373044 -0.24426544,48.9734417 -0.24405086,48.97306845 -0.243729,48.97256138 -0.24320328,48.97165992 -0.24288142,48.97111762 -0.24257028,48.97119509 -0.24345005,48.97267406 -0.24392211,48.97352621 -0.24406159,48.97375861 -0.24428689,48.9739558</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.973956 -0.244287); (48.973885 -0.244523); (48.973730 -0.244373); (48.973442 -0.244265); (48.973068 -0.244051); (48.972561 -0.243729); (48.971660 -0.243203); (48.971118 -0.242881); (48.971195 -0.242570); (48.972674 -0.243450); (48.973526 -0.243922); (48.973759 -0.244062); (48.973956 -0.244287);
```